



Baie-Comeau, le 28 mai 2018

Madame Isabelle Melançon
Ministère du Développement durable,
Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de correction de la route 138 dans le secteur des lacs Castor et
Rat musqué (municipalité de Godbout)
(Dossier 3211-05-453)

Madame la Ministre,

La présente fait suite à l'adoption du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE, chapitre Q-2, r.23) et à la modification du statut d'assujettissement en vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (procédure) du projet cité en objet.

La Direction générale de la Côte-Nord désire se retirer de la procédure de l'Étude d'impact. Lorsque l'avancement du projet le permettra, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement vous sera envoyée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



pour Martin Cormier, ing., M. Sc. Ing.

c. c. M. Alain Gaudreault, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de
la Côte-Nord, MDDELCC
M^{mes} Line Lepage, ing., M. Sc., directrice des projets
Isabelle Desjardins, gérante de projets, Direction des inventaires et
du Plan